

2023-10-26 Projet de loi portant mesures d'urgence pour lutter contre l'inflation concernant les produits de grande consommation – Intervention sénateur Franck Montaugé

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, de très nombreux Français se débattent toujours avec les difficultés du quotidien et des fins de mois.

L'inflation – je veux le rappeler – est l'un des moyens permettant d'atténuer l'énorme dette contractée par la France au cours des dernières années. Elle est le fait, non pas du hasard, mais d'une volonté politique objective de la laisser se développer. Le Gouvernement en porte en grande partie la responsabilité.

Pour nos compatriotes qui en paient les conséquences, l'inflation affecte au-delà de l'acceptable leur pouvoir de vivre normalement, et même dignement pour beaucoup d'entre eux.

À l'instar de ce que nous avons vécu au cours des dernières années, notamment de multiples dispositifs de soutien de l'économie, il aurait été nécessaire que vous nous présentiez un texte de protection des ménages les plus modestes contre les effets de l'inflation, madame la ministre. Telle n'est visiblement pas l'ambition politique du Gouvernement.

Le rapporteur de ce texte à l'Assemblée nationale, issu du groupe Renaissance, affirme lui-même que « ce texte n'a pas d'ambition de réforme des relations commerciales », et qu'il est « juste un texte d'urgence ».

Reste qu'il fallait faire un geste, alors vous le faites, madame la ministre. Il s'agit d'un geste symbolique, qui n'aura pas d'effets, ou très peu, quand ceux-ci ne seront pas négatifs pour certains acteurs de la chaîne alimentaire.

Sur le fond, ce texte inquiète plus qu'il ne rassure. Les agriculteurs pourraient notamment très vite faire les frais des modifications des dates de négociation prévues.

Fondamentalement, madame la ministre, le texte que vous nous présentez ne répond donc à aucun problème structurel de la filière agroalimentaire. Il s'inscrit dans la continuité des lois Égalim 1, 2 et 3, en attendant la prochaine.

La démarche des États généraux de l'alimentation a suscité de grandes espérances. Elle n'a pas permis de répondre aux attentes des agriculteurs et des transformateurs en matière de partage équitable de la valeur.

Vous avez annoncé, madame la ministre, le lancement d'une mission gouvernementale transpartisane afin de réfléchir à une réforme du cadre global des négociations commerciales. C'est donc que vos politiques ont échoué. Il est bon de le reconnaître !

Nous sommes prêts à prendre notre part de ce travail de refonte au service des acteurs agricoles, des acteurs industriels et des consommateurs, mais rien d'efficace ne sera possible si l'on ne revient pas sur certains principes et mécanismes de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, dite LME.

Il conviendra également de se poser la question de la juste valeur du travail de production pour chaque maillon de la chaîne alimentaire dans un contexte de transition écologique dont les opportunités et les contraintes doivent être objectivement valorisées.

La prochaine loi d'orientation agricole devra répondre à ces enjeux. Il convient qu'elle constitue la déclinaison dans le secteur agroalimentaire de la planification écologique récemment annoncée par madame la Première ministre.

Son périmètre de discussion devrait nous permettre de revenir sur la ressource en eau et les aménagements qu'elle emporte, le développement et la valorisation des externalités positives de l'agriculture, par exemple par un déploiement du dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE), la recherche d'une meilleure gestion des risques – je redoute à cet égard l'atterrissage de la loi Égalim 3 –, ainsi que d'une meilleure prise en compte des zones défavorisées, qui doivent demeurer des territoires de production, la transmission du foncier et la pérennité des structures, et, enfin, la formation et l'accompagnement de nouvelles générations issues ou non du milieu agricole.

Nous avons également urgemment besoin d'un grand projet stratégique de transformation et de valorisation des produits filière par filière.

La loi d'orientation agricole devra couvrir l'ensemble de ce périmètre en abordant les difficultés de manière réaliste.

En conclusion, le présent texte, même amendé, ne répondra pas aux besoins urgents des Français. Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain s'abstiendra, en attendant que nous débattions des sujets structurants pour l'avenir.